

## Communiqué de presse

Ce matin mardi 22 octobre 2024, 70 jeunes sans domicile ont été expulsés des logements qu'ils occupaient depuis mars 2023, au 13 rue Neyret dans le 1<sup>e</sup> arrondissement.

Ces logements, vacants depuis plusieurs années, appartiennent à la fondation La Salle, propriétaire du lycée d'enseignement catholique Aux Lazaristes La Salle. Une décision de justice du 16 janvier 2024 concernant le squat accordait un délai à expulsion considérant les intérêts des jeunes en présence, en attente d'une décision d'évaluation de leur minorité par le juge des enfants, et constatant que « l'hygiène et la sécurité des lieux sont manifestement respectées par les occupants sans droit ni titre ». Un délai avait été donné jusqu'en août 2024. Le recours à la force publique pour procéder à l'expulsion a finalement été décidé à la veille de la trêve hivernale, et alors qu'aucune solution de relogement ou de mise à l'abri n'a été prévue.

Cette expulsion précipite dans une précarité aggravée des jeunes vulnérables dont la seule perspective désormais est de rejoindre des campements d'infortune, où ils seront exposés à des conditions météorologiques pénibles, à l'insalubrité et à une mise en danger de leur intégrité physique et psychique. La mairie du 1<sup>e</sup> constate qu'aucun diagnostic social préalable n'a été effectué par les autorités préfectorales, qu'aucune solution de relogement ou de mise à l'abri n'a été proposée et que les services préfectoraux de la direction des solidarités n'étaient pas présents lors de l'opération d'expulsion.

Nous saluons l'engagement des habitantes et habitants solidaires qui ont permis d'assurer dans ce squat une mise à l'abri temporaire, face à la saturation des dispositifs d'hébergement ad hoc créés par la Métropole de Lyon : 100 places à ce jour pour les jeunes en recours de minorité, dans les dispositifs dits « Station », qui s'ajoutent aux places de mise à l'abri de premier accueil comme le CMAE (Centre de Mise à l'Abri et d'Evaluation) géré par Forum Réfugiés et situé dans la même rue Neyret (50 places). Le squat du 13 rue Neyret était entièrement porté par la solidarité locale, et la mairie tient à souligner la bonne cohabitation tant avec les riverains qu'avec le lycée attenant. Le collectif « Soutien Migrants Croix Rousse » a assuré l'orientation des jeunes, leur accès à la santé (dépistage, soins de médecine générale ou suivi psychologique), aux services d'aide sociale de la Ville de Lyon (comme le restaurant social) mais aussi le quotidien du lieu (règles de vie, hygiène...) ; l'association AMIE ainsi que des avocats ont assuré le suivi juridique des recours formulé devant le juge des enfants, et le Secours Populaire, l'accès à des cours de français. Enfin, les personnes solidaires engagées auprès de ces jeunes ont également œuvré à leur insertion : au moment de l'expulsion, un tiers des jeunes étaient scolarisés dans des collèges et lycées du territoire. Selon le collectif, depuis l'ouverture du squat 271 jeunes en recours ont pu y être mis à l'abri et entamer un parcours d'insertion.

Depuis l'ouverture du squat, les élu.e.s du territoire se sont engagés en médiation et en soutien. Les élues de la Mairie du 1<sup>er</sup>, Yasmine Bouagga, maire du 1<sup>e</sup> arrondissement, et Malika Haddad-Grosjean adjointe aux Solidarités, ont été des interlocutrices tant des occupants que du propriétaire pour échanger sur les conditions d'occupation et les projets futurs du site. Boris Tavernier, député de la circonscription, s'est rendu sur place le 10 septembre avec Yasmine Bouagga et a interpellé la préfecture par un courrier du 18

septembre en demandant un diagnostic social préalable à toute expulsion ainsi qu'un plan de mise à l'abri. Aucune réponse n'a été apportée à ce jour.

Par un courrier du 16 octobre adressé à la préfecture, Yasmine Bouagga demandait de surseoir à l'expulsion en raison des risques encourus par les jeunes en cas de remise à la rue : en l'absence de projet immédiat sur ce site, une prolongation de l'occupation pendant la période hivernale pouvait être envisagée de façon à assurer la mise à l'abri des jeunes. L'adjointe à la Ville de Lyon Sophia Popoff est également intervenue en faveur de l'hébergement d'urgence sous responsabilité de l'Etat, sans obtenir de réponse ni de plan opérationnel.

A la suite de l'exécution de l'expulsion, la mairie du 1<sup>er</sup> a offert un petit déjeuner solidaire aux jeunes, et le CCAS de la Ville de Lyon assure leur accueil inconditionnel dans ses lieux d'aide sociale, bains douche et restaurant social. Nous demandons aux autorités préfectorales des solutions de mise à l'abri immédiate, en application de la responsabilité de l'Etat pour l'hébergement d'urgence inconditionnel des personnes en situation de détresse et de vulnérabilité. Il n'est pas acceptable que ces jeunes dorment à la rue et nul ne doit s'accommoder de cette indignité.

Yasmine Bouagga, maire du 1<sup>e</sup> arrondissement.